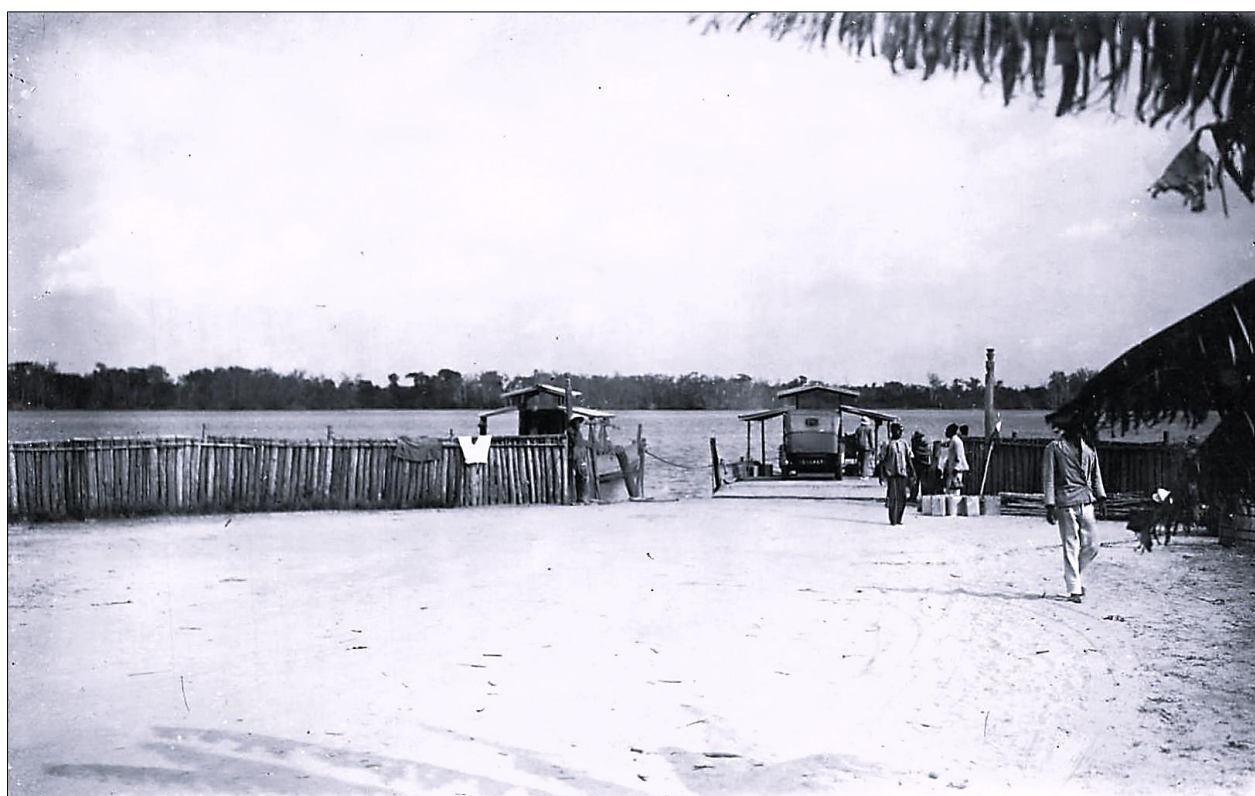


En chinant sur internet...

Le bac d'Eloka

*par Jean-Jacques Fadeuilhe **

En chinant sur internet j'ai découvert cette photo anonyme, prise en 1931, du bac d'Eloka. Photo banale d'un bac, comme il en existe des dizaines, me direz-vous. Eh bien non car, pour les juristes, ce bac est à l'origine de l'une des jurisprudences les plus importantes du droit administratif en France et en Côte d'Ivoire : l'affaire du bac d'Eloka.



Le bac d'Eloka - Photo anonyme 1931 - Coll. J.J. Fadeuilhe

Je ne me souviens plus si le cours de droit administratif prenait place en 1^{re} ou en 2^e année des études de droit et de sciences économiques, donc c'était en 1964 ou 1965 et le professeur commença l'introduction à son cours par la présentation de « l'affaire du bac d'Eloka », illustration parfaitement appropriée puisque nous étions dans l'amphithéâtre de la faculté de droit de la toute nouvelle Université d'Abidjan. Quelques années plus tard, déjeunant à la terrasse du Bardon¹ je surpris une conversation entre deux Français, l'un plus âgé dont je compris qu'il était professeur de droit en mission et l'autre plus jeune, un de ses anciens élèves qui venait d'arriver en Côte d'Ivoire, l'aîné demandant au plus jeune ce qu'il avait fait pour son premier week-end. Eh bien ce jeune homme était allé voir le bac d'Eloka...

Pour ceux qui ne connaissent pas la Côte d'Ivoire le bac d'Eloka² est un bac à moteur situé sur la route qui

* jj.fadeuilhe@wanadoo.fr

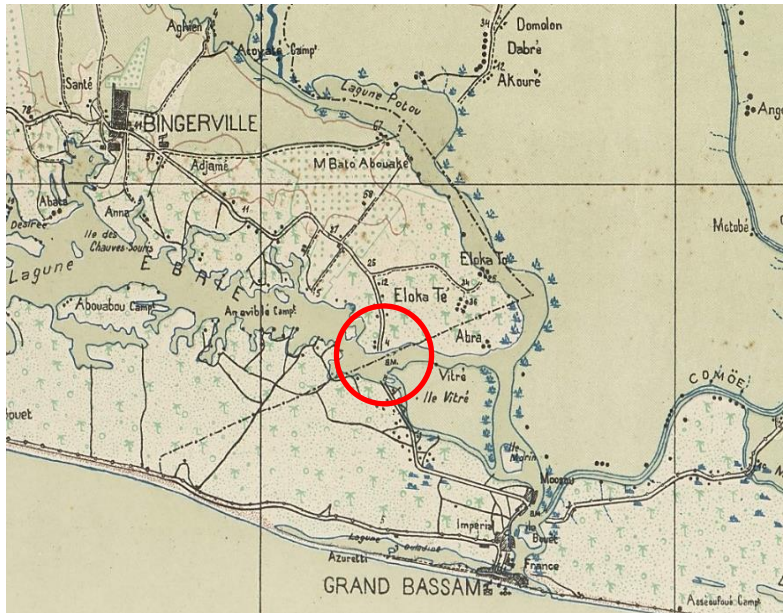
¹ Sur le Bardon voir ma présentation de cet honorable établissement : Jean-Jacques FADEUILHE, "Abidjan 1940 – L'ilot Hôtel du Parc, Bardon, Rex", *Bulletin Images & Mémoires* n° 72, printemps 2022, p. 15-23.

² Pour ceux qui possèdent des photos non situées de bacs en Côte d'Ivoire, ce bac était à l'époque, à ma connaissance, l'un des deux couverts par un auvent, avec le bac d'Abidjan reliant le Plateau à Treichville jusqu'en 1930 et qui était également motorisé.

relie Grand-Bassam à Bingerville et permet de traverser la lagune Ebrié, c'était donc, avant qu'Abidjan ne devienne la capitale en 1934, une route extrêmement importante et fréquentée.

Quelle était donc cette affaire ?

Dans la nuit du 5 au 6 septembre 1920, le bac d'Eloka, qui transportait 4 voitures et 18 passagers, coula. Ce bac était exploité par le Service du Wharf de Grand-Bassam, service de la colonie, et transportait passagers et véhicules moyennant le paiement d'un péage. Le bilan de l'accident fut d'un mort et 4 voitures furent englouties. La Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA) était notamment propriétaire de l'un des véhicules tombés à l'eau. Cette société, après que l'automobile eut été extraite de la lagune, fortement endommagée, assigna la colonie devant le tribunal civil de Grand-Bassam.



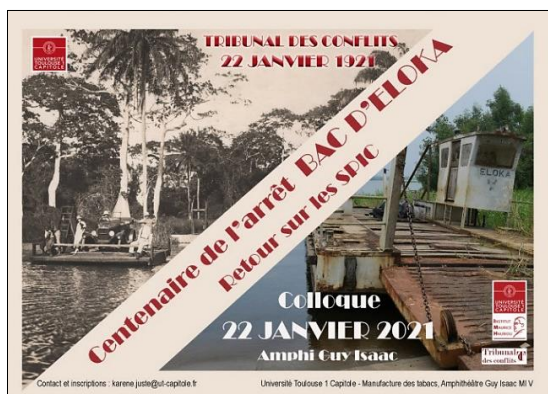
Carte Service Géographique AOF 1937 Cartothèque Bordeaux Maigne

Le lieutenant-gouverneur de la colonie saisit le Tribunal des conflits afin de déterminer quelle était la juridiction compétente, juridiction administrative ou juridiction judiciaire, pour trancher le litige. Le Tribunal des conflits rendit la décision³ connue sous le nom d'arrêt « *Bac d'Eloka* ».

En quelques mots, car je ne vais pas faire ici un cours de droit, le tribunal a reconnu l'existence d'une distinction entre les **services publics administratifs** et les **services publics industriels et commerciaux** en posant trois critères permettant de différencier ces deux catégories de services publics : l'objet du service (intérêt général ou besoin collectif), les modalités de fonctionnement (gestion publique ou privée), les ressources financières (financement par l'impôt ou par les usagers).

Depuis sa publication, l'arrêt Bac d'Eloka est considéré, en France, comme un texte fondateur en matière de services publics. Il est régulièrement cité dans les travaux universitaires et les manuels de droit, et fait l'objet d'études approfondies par les juristes. Il constitue une source d'apprentissage incontournable pour tous les étudiants en droit désireux de mieux appréhender le fonctionnement et les enjeux des services publics industriels et commerciaux⁴.

Le centenaire de cet arrêt, en 2021, donna lieu à plusieurs publications et un colloque⁵ eut lieu à Toulouse. De nombreux articles et commentaires sont accessibles sur internet, parfois illustrés de photos ou de cartes postales « de contexte » : le débarcadère de Bingerville, le bac de l'Agnéby, etc.



³ Arrêt TC, 22 janvier 1921, Société commerciale de l'Ouest africain connu sous le nom d'arrêt « Bac d'Eloka » (Les Grands Arrêts de la Jurisprudence Administrative, n°36).

⁴ Voir notamment : <https://licence-droit.fr/2021/10/09/larret-bac-deloka-du-22-janvier-1921-t-c-la-naissance-du-spic/>

⁵ <https://univ-droit.fr/recherche/actualites-de-la-recherche/manifestations/36439-centenaire-de-l-arret-bac-d-eloka>